

CONDITIONS GENERALES DE PARRAINAGE

Les présentes conditions générales de parrainage ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire, le Parrain et le Filleul pour toute inscription à une formation.

Le terme « Prestataire » désigne Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Côte-d'Or – Nièvre – Saône-et-Loire – Yonne dont le siège est situé à 46 Bd de la Marne BP 56721 21067 DIJON.

Le terme « Parrain » désigne toute personne immatriculée à la Chambre de Métiers ou ayant suivi une formation dans l'une des délégations de la CMAI qui valorise une formation qu'il a suivie. Il devient « parrain » lorsque la personne auprès de laquelle il a promu la session procède à son inscription.

Le terme « Filleul » désigne toute personne qui s'inscrit à une session de formation après avoir été informée par une connaissance désignée comme « parrain » dans le cadre de cette offre.

DESCRIPTION DE L'OFFRE PARRAINAGE

La CMAI offre au Parrain le droit d'inscription correspondant à une journée de formation ce qui représente en Juillet 2016 : 50 Euros ; (ce montant est susceptible d'évoluer).

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Le bulletin de parrainage est téléchargé sur le site Internet de la CMAI, il est transmis après avoir été complété à la délégation organisatrice de la formation, par le filleul avec le droit d'inscription correspondant. Cette réception enclenche un courrier au parrain lui précisant la validité de l'offre sur une durée d'une année.

Le filleul et le parrain ne doivent pas avoir suivi une formation en simultanée.

Version 2 octobre 2016

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT INTERDÉPARTEMENTALE CÔTE D'OR - NIÈVRE - SAÔNE-ET-LOIRE - YONNE

46 bd de la Marne – BP 56721 – 21067 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.28.81.00 – Fax : 03.80.28.81.01 - courriel : contact@artisanat-bourgogne.fr

Décrets : n°2010-1062 du 6 septembre 2010 et n° 2010-1159 du 30 septembre 2010 – Siret : 130 013 188 00011 – Internet : www.artisanat-bourgogne.fr

Délégation Côte d'Or

65-69 Rue Daubenton – BP 37451

21074 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.63.13.53

Fax : 03.80.36.27.87

Mail : accueil-s21@artisanat-bourgogne.fr

Délégation Nièvre

9 rue Romain Baron – CS 80040

58027 NEVERS CEDEX

Tél : 03.86.71.80.60

Fax : 03.86.59.05.45

Mail : accueil-s58@artisanat-bourgogne.fr

Délégation Saône et Loire *Délégation Yonne*

185 Av. Boucicaut – BP 10052

71103 CHALON/SAÔNE CEDEX

Tél : 03.85.41.14.41

Fax : 03.85.41.42.41

Mail : accueil-s71@artisanat-bourgogne.fr

56-58 Rue du Moulin du Président – BP 337

89005 AUXERRE CEDEX

Tél : 03.86.42.05.89

Fax : 03.86.52.34.95

Mail : accueil-s89@artisanat-bourgogne.fr